

FEDERATION FRANCAISE DE BILLARD

Comité départemental de Billard d'Eure et Loir



CODE SPORTIF BLACKBALL 2019-2020



TABLE DES MATIERES

<u>TITRE I : MATERIEL - REGLES DE JEU - TENUE SPORTIVE</u>	4
CHAPITRE I - MATERIEL	4
CHAPITRE II - REGLES DE JEU.....	4
CHAPITRE III - TENUE SPORTIVE	4
<u>TITRE II : LES OFFICIELS</u>	4
CHAPITRE I : LE DIRECTEUR DE JEU.....	5
Article 2.1.01 - Désignation	4
Article 2.1.02 - Rôle officiel.....	4
CHAPITRE II LE JUGE ARBITRE	5
Article 2.2.01 - Désignation	5
Article 2.2.02 - Rôle officiel.....	5
Article 2.2.03 - Domaine d'application des règles.....	5
CHAPITRE III L'ARBITRE	6
Article 2.3.01 - Désignation	6
Article 2.3.02 - Légitimité.....	6
Article 2.3.03 - Tenue vestimentaire	6
Article 2.3.04 - Rôle officiel.....	6
Article 2.3.05 - Devoirs	7
<u>TITRE III : CHAMPIONNATS</u>	7
CHAPITRE I : GENERALITES	7
Article 3.1.01 - Définition.....	7
Article 3.1.02 - Finalité.....	7
Article 3.1.03 - Conditions de participation	7
Article 3.1.04 - Procédure d'inscription	7
Article 3.1.05 - Respect des règlements	8
Article 3.1.06 - Forfaits – Sanctions - Cartons.....	8
Article 3.1.07 - Joueur en retard.....	8
Article 3.1.08 - Abandon en cours de compétition	9
Article 3.1.09 – Dates et lieux des compétitions.....	9
Article 3.1.10 - Attribution du titre.....	9

CHAPITRE II – COMPETITION INDIVIDUEL.....	9
Article 3.2.01 - Organisation.....	9
Article 3.3.02 – Finalités de la compétition.....	9
Article 3.2.03 - Fonctionnement sportif.....	9
Article 3.2.04 - Distribution des récompenses.....	9
<u>TITRE IV :COMPETITION DEPARTEMENTALE</u>	10
CHAPITRE I – LE TOURNOI.....	10
Article 4.1.01 - Attribution du tournoi.....	10
Article 4.1.02 - Définition de la compétition.....	10
Article 4.1.03 - Planning théorique.....	10
CHAPITRE II - FONCTIONNEMENT SPORTIF	10
Article 4.2.01 –Tournoi mixte.....	10
Article 4.2.02 –Tournoi féminin	11
Article 4.2.03 –Tournoi vétéran.....	11
Article 4.2.04 – Tournoi jeune.....	11
Article 4.2.05 –Distance de jeu.....	11
Article 4.2.06 - Tirage au sort.....	11
Article 4.2.07 - Distribution des trophées.....	11

TITRE I : MATERIEL - REGLES DE JEU - TENUE SPORTIVE

CHAPITRE I : MATERIEL

Voir Code Sportif National

CHAPITRE II : REGLES DE JEU

Voir Code de l'arbitrage

CHAPITRE III : TENUE SPORTIVE

Voir Code Sportif National.

Les jeunes des catégories U15 et U18 sont autorisés à porter un jean noir.

Les joueurs seront rappelés à l'ordre si les parties intimes ou sous-vêtements sont visibles lors des matchs.

Pour de nouveaux clubs et au cas par cas, une dérogation pourra être donnée par la CSCDB.

TITRE II : LES OFFICIELS

CHAPITRE I : LE DIRECTEUR DE JEU

Article 2.1.01 – Désignation

Les épreuves se déroulant dans une même salle, elles sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un Directeur de Jeu. Il est désigné par le responsable sportif lié au niveau de la compétition, ainsi lors des compétitions de Département, le Directeur de Jeu est nommé par le responsable sportif du CDB.

Article 2.1.02 - Rôle officiel Le Directeur de Jeu a pour missions de :

- 1) Faire respecter l'interdiction de fumer dans la salle.
- 2) Faire respecter l'absence d'alcool dans l'aire de jeu.
- 3) Vérifier le bon état du matériel.
- 4) Agencer la salle avec les éléments fournis (publicités, scoreurs, affiches, etc.)
- 5) Exiger la présentation des licences avant l'entrée en compétition des joueurs.
- 6) Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs.
- 7) Organiser les tours de jeu.
- 8) Désigner, en concertation avec le Juge Arbitre, les arbitres des matchs.
- 9) Veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- 10) Enregistrer les éventuels abandons en cours de compétition en indiquant le motif sur la feuille de match.
- 11) Vérifier la mise en place d'un podium pour la remise des trophées.
- 12) Faire prendre des photos lors de la compétition et de la remise des trophées.
- 13) Faire rédiger un article sur la compétition et le transmettre à l'instance sportive concernée.
- 14) Assurer la transmission des feuilles de résultats et d'engagements, dans les délais impartis, après les avoir contresignées.
- 15) Disqualifier les joueurs qui transgresseraient les règles du Code Sportif.
- 16) Établir à l'attention de l'instance sportive concernée, un bref compte-rendu sur les conditions de déroulement de l'épreuve et les éventuels problèmes rencontrés.

Les missions du Directeur de Jeu peuvent être déléguées mais elles restent sous sa responsabilité.

CHAPITRE II : JUGE ARBITRE

Le Juge Arbitre est aussi un arbitre

Article 2.2.01 - Désignation Lors des compétitions officielles de Ligue :

- ❖ Le Juge Arbitre est désigné par le responsable de l'arbitrage Blackball de la Commission d'arbitrage de la Ligue (CAL) en accord avec le responsable sportif Blackball de la Ligue et le club organisateur.
- ❖ Le Juge Arbitre doit obligatoirement être Arbitre de Ligue (au minimum).

Article 2.2.02 - Rôle officiel

Le Juge Arbitre a pour missions de :

- Superviser l'arbitrage des matchs en cours.
- Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- Désigner les Arbitres pour chaque match, en concertation avec le Directeur de Jeu.
- Veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs.
- Trancher tous litiges d'arbitrage.
- Établir par écrit, signer et transmettre au Directeur de Jeu un rapport sur d'éventuels incidents d'arbitrage ou mentionner l'absence d'incident.

Article 2.2.03 - Domaine d'application des règles

Les règles d'arbitrage sont applicables à toutes les épreuves organisées ou reconnues par la FFB.

Au cours d'un match, les cas exceptionnels non prévus au présent règlement, sont laissés à l'appréciation de l'arbitre qui officie en concertation avec le Juge Arbitre. Dans ce cas, à l'issue du match, le Juge Arbitre en réfère au Directeur de Jeu qui fera parvenir un rapport à la Commission d'Arbitrage de Ligue (CAL).

CHAPITRE III : L'ARBITRE

Article 2.3.01 – Désignation

Lors des compétitions officielles de Ligue :

- ❖ Les arbitres sont désignés par le responsable de la commission sportive du CDB28.
- ❖ Les arbitres doivent obligatoirement être Arbitres de Ligue (au minimum).

Article 2.3.02 – Légitimité

Tout arbitre officiant dans une compétition régie par la FFB doit être en mesure de présenter sa licence et sa carte d'arbitre en cours de validité. En cas d'impossibilité d'avoir un nombre d'arbitres suffisant, le Directeur de Jeu ou le Juge Arbitre peuvent faire appel à des suppléants dont la qualification n'est pas encore reconnue. Leur légitimité ne peut toutefois pas être remise en cause par les joueurs. Les arbitres désignés pour officier ne peuvent en aucun cas être récusés par les joueurs.

Article 2.3.03 - Tenue vestimentaire

La tenue d'arbitre définie par le code sportif national est obligatoire. Les arbitres suppléants, définis à l'article précédent, peuvent officier en tenue club.

Article 2.3.04 - Rôle officiel

Suivant les compétitions, l'arbitre peut soit arbitrer un match du début à la fin, soit superviser une aire de jeu comprenant plusieurs billards et n'intervenir que sur les coups délicats d'une des tables qu'il supervise. L'arbitre a pour missions de :

- Contrôler l'état du matériel et des tracés réglementaires.
- Vérifier la tenue vestimentaire des joueurs pendant toute la durée de la compétition.
- Vérifier que les compétiteurs ont une feuille de match et un stylo.
- Vérifier que les règles soient toujours bien respectées.
- Sanctionner, le cas échéant, tout licencié qui a contrevenu aux règlements fédéraux.
- Intervenir à chaque faute, mais ne pas avertir un joueur qu'il est sur le point de commettre une faute.
- Faire et confirmer les annonces à voix haute.
- Nettoyer les billes à chaque demande et, s'il le juge utile, décider de changer le jeu de billes si elles sont en mauvais état ou de poids différents (seul l'arbitre est autorisé à toucher les billes)
- Décider rapidement en cas de litige.

- Prévenir le Juge Arbitre en cas de litiges survenus durant un match, afin de rédiger un rapport.
- Certifier l'exactitude des résultats sur la feuille de match.
- Veiller à ce que le joueur n'ayant pas la main reste assis sur la chaise prévue à cet effet.

Article 2.3.05 – Devoirs

L'arbitre a pour devoir de :

- Avoir à tout moment une attitude digne et discrète, tout en faisant preuve de tact et de fermeté.
- Faire preuve de diplomatie pour éviter les heurts en cas de litige et ne jamais transgresser les règlements sportifs.
- Porter une tenue vestimentaire irréprochable, conforme aux exigences de la compétition, en accord avec le Directeur de Jeu.
- Porter un brassard ou un polo d'arbitre.

TITRE III : COMPETITIONS

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 3.1.01 – Définition

La compétition individuelle est organisée sous l'égide de la Fédération Française de Billard. Les compétitions sont organisées sous la forme de tournois départementaux dans chaque catégorie. Ces compétitions auront lieu dans les clubs affiliés au CDB28.

Article 3.1.02 – Finalité

Le tournoi permet de déterminer les champions du CDB dans chaque catégorie.

Article 3.1.03 - Conditions de participation

La compétition est ouverte aux :

- titulaires de la licence fédérale délivrée par la Ligue de Billard du Centre Val de Loire, qu'elle soit obtenue par l'intermédiaire d'un club ou par une salle partenaire.
- Que ces clubs ou salle partenaire soit affiliés au CDB28.

Les joueurs classés dans la Catégorie Mixte Master ne sont pas autorisés à participer aux tournois du CDB.

Lors des tournois départementaux, chaque joueur pourra participer à un seul tournoi spécifique et au tournoi mixte.

Article 3.1.04 - Procédure d'inscription

A – Individuelle :

Pour chaque compétition, les clubs doivent envoyer la liste de leurs joueuses et joueurs auprès du responsable sportif du CDB.

Les inscriptions seront à envoyer une semaine avant la compétition.

(Voir le bordereau d'inscription)

Article 3.1.05 - Respect des règlements

Le simple fait de s'engager dans une compétition implique que l'on en accepte toutes les dispositions réglementaires.

En cas d'infraction, un joueur peut être disqualifié d'une épreuve en cours, suspendu pour la suite de la compétition et sanctionné par la Commission de Discipline compétente.

Chaque infraction au règlement sportif de la compétition entraîne une sanction automatique définie dans les articles ci-après. Elle est signifiée au joueur et à son club par un courrier ou un mail pour chacun émanant du responsable sportif Blackball du CDB.

Article 3.1.06 - Forfaits – Sanctions – Cartons

L'annulation de l'inscription doit être faite avant la date limite d'inscription.

L'absence d'un joueur, d'une joueuse est considérée comme « Forfait » si elle intervient après la date limite d'inscription.

Le forfait d'un joueur, d'une joueuse peut être excusé ou non, suivant les cas de figures et les justificatifs fournis.

Dans le cas d'un forfait excusé, le joueur, la joueuse n'est pas sanctionnable (sauf cas spécifié si plusieurs forfaits excusés surviennent)

Les forfaits non excusés peuvent entraîner des sanctions déterminées par la commission sportive du CDB.

Article 3.1.07 - Joueur en retard

A - Au pointage

Le Directeur de Jeu peut contrôler les licences et la tenue sportive des joueurs avant leur entrée en compétition.

Le pointage se fait lors de l'appel pour le 1er match des joueurs Au-delà de 5 minutes de retard, il n'y aura plus d'échauffement.

B - A l'appel des matchs lancement et fin d'un match :

Un match est lancé dès que le directeur de jeux en aura fait l'annonce.

Le joueur, la joueuse est tenu(e) de se présenter à la table de marque immédiatement.

Le premier joueur, ou joueuse à se présenter à la table de marque sera pointé(e) et invité(e) à se rendre sur le billard désigné.

Le second joueur, ou la joueuse à se présenter à la table de marque se verra confier la bille blanche et la feuille de match.

Le match devra être lancé « immédiatement », sans échauffement, sauf si le directeur de jeu en a donné l'autorisation. Une fois le match terminé, le joueur ou joueuse vainqueur devra rapporter la bille blanche et la feuille de match signée des deux joueurs, joueuses, à la table de marque.

Retard :

Si les deux joueurs ou joueuses ne se sont pas présentés à la table de marque, un second appel est effectué 5 minutes après le premier.

L'annonce faite est : dernier appel avant manche perdue.

Tout joueur, ou joueuse ne se présentant pas 5 minutes après cet appel se verra pénalisé(e) d'une manche perdue par billard mis à disposition pour le match.

Tout retard supplémentaire de 5 minutes verra la même sanction appliquée.

Lorsque la sanction totale atteint la distance du match, celui-ci est donné perdu.

Article 3.1.08 - Abandon en cours de compétition

Tout joueur qui, sans motif justifié et reconnu valable par le Directeur de Jeu, abandonne en cours d'épreuve (l'épreuve commence à l'appel de la table de marque, jusqu'aux remises des récompenses), outre les sanctions disciplinaires auxquelles il s'expose, perd son droit à percevoir quelque indemnité que ce soit.

Article 3.1.09 – Dates et lieux des compétitions

La compétition individuelle mixte est organisée le samedi et les compétitions spécifiques sont organisées le dimanche. La commission sportive Blackball du CDB détermine chaque année le lieu de la compétition.

Article 3.1.10 - Attribution du titre

Le vainqueur d'un championnat du CDB est déclaré :

Par le responsable sportif Blackball du CDB et par le diplôme remis lors de la réunion de fin de saison par le président du CDB28.

CHAPITRE II : COMPETITION INDIVIDUELLE

Article 3.2.01 - Organisation

La compétition individuelle départementale est placée sous la responsabilité du responsable sportif du CDB28.

Article 3.4.02 - Finalités de la compétition

La compétition des différentes catégories permet d'atteindre l'objectif suivant :

- Rempporter le titre de champion départemental dans chaque catégorie.

Article 3.4.03 - Fonctionnement sportif

Le vainqueur sera champion du CDB.

Article 3.4.06 - Distribution des récompenses

La compétition sera non primée.

TITRE IV : COMPETITION DEPARTEMENTALE

CHAPITRE I : LE TOURNOI

Article 4.1.01 - Attribution du tournoi

A - Demande d'organisation

Un Club affilié au CDB28 désireux d'organiser le tournoi départemental doit adresser sa demande au responsable sportif Blackball du CDB28.

B - Attribution

Le responsable sportif Blackball du CDB28 est souverain pour décider de l'attribution de la compétition.

Article 4.1.02 – Définition de la compétition

Toutes les compétitions seront en double KO.

Tirage au sort organisé par le responsable sportif du CDB.

Article 4.1.03 - Planning théorique

SAMEDI

-08h15 à 08h25 : Pointage des joueurs mixte.

-08h30 : Lancement du tournoi mixte.

-20h00 : fin de compétition.

DIMANCHE

-8h45 à 08h55 : pointage des joueurs vétérans.

-9h00 : Lancement du tournoi vétéran.

-10h45 à 10h55 : pointage des joueurs espoir et féminin.

-11h00 Lancement du tournoi espoir et féminin.

-18h00 fin de compétition.

CHAPITRE II : FONCTIONNEMENT SPORTIF

Article 4.2.01 – Tournoi mixte

Le tournoi catégorie Mixte est limité à 64 joueurs.

- Phase qualificative 8poules de 8 joueurs en double KO
- Qualification de 2 joueurs côté gagnant et de 2 joueurs côté perdant par poule.
- Tour en élimination directe à partir des 16^{ème} de finale.
- Match de classement pour la troisième place.

Article 4.2.02 – Tournoi féminin

Le tournoi catégorie Féminin est limité à 8 joueuses.

Tournoi 8 joueuses :

- Phase qualificative une poule de 8 joueuses en double KO
- Qualification de 2 joueuses côté gagnant et de 2 joueuses côté perdant par poule.
- Tour en élimination directe à partir des demi-finales.
- Match de classement pour la troisième place.

Tournoi inférieur à 5 joueuses :

- Qualification en poule intégrale.

Article 4.2.03 – Tournoi vétéran

Le tournoi catégorie vétéran est limité à 32 joueurs.

- Phase qualificative 4poules de 8 joueurs en double KO
- Qualification de 2 joueurs côté gagnant et de 2 joueurs côté perdant par poule.
- Tour en élimination directe à partir des quarts de finale.
- Match de classement pour la troisième place.

Article 4.2.04 – Tournoi jeune

Le tournoi catégorie jeune est limité à 8 joueurs.

Tournoi 8 joueurs :

- Phase qualificative une poule de 8 joueurs en double KO
- Qualification de 2 joueurs côté gagnant et de 2 joueurs côté perdant par poule.
- Tour en élimination directe à partir des demi-finales.
- Match de classement pour la troisième place.

Tournoi inférieur à 5 joueurs :

- Qualification en poule intégrale.

Article 4.2.05 Distances :

- 3 manches gagnantes en poule.
- 4 manches gagnantes en élimination directe.

Article 4.2.06 - Tirage au sort :

Le tirage au sort est effectué par le responsable sportif Blackball du CDB28.

Article 4.2.07 - Distribution des trophées :

Au tournoi départemental, le CDB environ 70€.....

ANNEXE 1 :

Bordereau d'inscription



COMITE DEPARTEMENT DE BILLARD D'EURE ET LOIRE
SAISON 2019 - 2020
COMMISSION SPORTIVE BLACKBALL

CLUB :	0
EMAIL :	0

INSCRIPTION A UN TOURNOI REGIONAL

Toutes Catégories

TOURNOI :	CDB - DREUX - 1 et 2 Fev 2020
-----------	-------------------------------

Si un joueur s'inscrit au Tournoi Mixte et à 1 spécifique cocher 2 cases

	NOM Prénom	N° LICENCE	MIXTE	FEMININ	VETERAN	JEUNES
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						

RECAPITULATIF

CATEGORIE	Nb
MIXTE	0
FEMININES	0
VETERANS	0
JEUNES	0

Formulaire à adresser C.POULARD (Responsable sportif Blackball du CDB28)
 Email : christophe.poulard@hotmail.fr

**SI VOUS AVEZ ATTEINT LE NOMBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM
 DUPLIQUER L'ONGLET ET FAITE UNE SECONDE FEUILLE**